

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-CE339

présenté par  
M. Naillet, rapporteur**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Emploi outre-mer	0	1 000 000
Conditions de vie outre-mer	0	0
Fonds spécifique pour la préservation de la biodiversité en Outre-mer dédié à l'office français de la biodiversité <i>(ligne nouvelle)</i>	1 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à créer un fonds de préservation de la biodiversité dans les territoires d'Outre-mer.

Le milieu marin d'outre-mer couvre une superficie de plus de 10 millions de km<sup>2</sup>, ce qui représente 97 % de la zone économique exclusive (ZEE) de la France. Cet espace regroupe une richesse biologique exceptionnelle, notamment par la présence de 55 000 km<sup>2</sup> de récifs coralliens et lagons (10 % des écosystèmes récifo-lagonaires de la planète, 20 % des atolls du monde).

La baleine à bosse était en voie d'extinction. L'espèce se repeuple depuis quelques temps et l'île de la Réunion est le lieu privilégié de la mise bas et de la reproduction pendant l'hiver austral. Elles sont de plus en plus nombreuses. D'après l'ONG Globice, spécialiste dans le suivi des cétacés, plus de 500 baleines à bosse ont été observées ces derniers mois au large de la Réunion, ce qui constitue un nouveau record.

Il s'agit donc de préserver ces sanctuaires de biodiversité en renforçant le financement de l'office français de la biodiversité (OFB) en Outre-mer. Par exemple, dans le cadre de la mission MIROMEN, 11 baleines ont été équipées de balise GPS afin de mieux comprendre leurs flux migratoires. Ces données pourraient permettre, en lien avec les pays voisins, de préserver des secteurs clés pour l'accomplissement du cycle biologique de l'espèce.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement il est donc proposé d'abonder d'un million d'euros, en autorisations d'engagements et en crédits de paiement, les crédits du nouveau programme « Fonds spécifique pour la préservation de la biodiversité en Outre-mer dédié à l'Office français de la biodiversité » et de minorer à due concurrence, ceux de l'action 04 « Financement de l'économie » du programme n° 138« Emploi outre-mer ».

Dans les faits, la réduction de 1 million d'euros des crédits de l'action 04 « Financement de l'économie » du programme n° 138« Emploi outre-mer » n'est aucunement souhaitée. Il reviendra donc au Gouvernement de procéder à l'abondement de crédits qui s'impose.